

PLAN DE COURS

AME-7001 Sujet spécial – Environnement : Parcs et réserves naturels : enjeux internationaux – France

NRC XXXe | Hiver-Été 2024

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Amener les étudiants à mettre en pratique plusieurs notions vues au cours de leur maîtrise dans un contexte d'aménagement, de conservation et d'ancrage territorial;
- Réaliser une analyse comparative d'un enjeu de conservation entre le modèle français des aires protégées et celui du Québec;
- Amener les étudiants à identifier des pistes d'amélioration des modèles de gestion et développer leur capacité à adapter ces pistes au contexte du site.

INTRODUCTION

Le réseau des aires protégées est en rapide évolution au Québec. Les aménagistes de demain devront avoir une excellente compréhension de la mission de ces sites, leurs rôles, leurs potentiels et leurs défis afin de bien les intégrer à la gestion et à l'aménagement du territoire. Ceci est particulièrement important dans un contexte où la pression exercée par les changements climatiques et la perte de biodiversité, se combinent aux besoins grandissant d'espaces naturelles pour le bien-être humain et pour le développement économique, l'exploitation des ressources naturelles et la croissance des besoins résidentielles et de villégiature.

Avec les engagements pris par les gouvernements lors de la COP15, dont ceux du Québec et du Canada, visant entre autres, l'atteinte d'une protection efficace de 30% du territoire d'ici 2030, la forme traditionnelle du réseau des aires protégées est amenée à évoluer et à intégrer davantage l'humain au cœur de ces territoires.

Le modèle français le fait depuis longtemps. Cela s'explique par différents facteurs historiques et par son modèle d'aménagement du territoire. L'ancrage territorial est au cœur de ce modèle. Ce concept d'ancrage est relativement nouveau au Québec. Il sera cependant de plus en plus nécessaire d'impliquer et de mobiliser la population autour des grands objectifs de conservation, particulièrement dans le sud du Québec, dans un contexte grandissant du partage du territoire et de la multiplicité des usages.

Les étudiants inscrits au cours devraient ainsi en sortir mieux outillés pour appréhender les enjeux actuels et futurs en matière de protection de la biodiversité et d'intégration des aires protégées à la gestion et l'aménagement du territoire. Finalement, les expériences qu'ils vivront au cours de cette formation devraient les aider à trouver des

solutions innovantes tout au long de leur carrière en matière d'aménagement et de protection du territoire.

CHOIX DU SECTEUR D'ÉTUDE

Le secteur d'étude retenu se situe dans la région de l'Occitanie (sud-ouest de la France). Il s'agit d'une région fortement engagée dans la protection de sa biodiversité et de ses milieux naturels, et pour laquelle une relation est déjà établie.

On retrouve en **Occitanie** deux parcs nationaux, dont le **parc national des Pyrénées** autour duquel le séjour se déroulera. On y retrouve aussi des **réserves naturelles** nationales et régionales dont celles du **Pibeste-Aoulhet** et de **Néouvielle**, et quelques parcs naturels régionaux. De l'autre côté de la frontière avec l'Espagne, on trouve aussi le **parque nacional Ordesa y Monte Perdido**.

FORMULE

Il s'agit d'un cours optionnel crédité dans le cadre de la maîtrise ou du doctorat à l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional de l'Université Laval prévu à la session d'hiver 2024 avec un séjour en France au mois de mai (13-23). Ce cours pourra aussi être offert à des étudiants d'autres départements, notamment ceux réalisant des études supérieures en biogéosciences.

Ce cours avancé en aménagement du territoire et développement régional constitue une suite appliquée du cours Parcs et réserves naturels : enjeux et perspectives (AME-7032), cours enseigné à la session académique automnale.

Il permettra aux futurs aménagistes d'approfondir leurs connaissances en matière de gestion des aires protégées et d'expérimenter de nouvelles approches qui leur seront utiles tout au long de leur carrière. Ce sera l'occasion de comparer les modèles d'aires protégées québécois et français, d'en évaluer les différences et ressemblances, ainsi que les avantages et inconvénients des pratiques de gestion, d'en dégager des constats et d'émettre des recommandations en s'appuyant sur des études de cas.

Le cours se déroulera en deux parties. La première aura lieu de janvier à avril 2024 et prendra la forme de séminaires, de conférences et d'un atelier au cours desquels les étudiants approfondiront leurs connaissances sur la gestion des aires protégées françaises, et sur des enjeux importants auxquels sont confrontées les gestionnaires (présentations d'étudiants et d'invités français). Les étudiants seront invités à analyser un enjeu de conservation afin de réaliser une analyse comparative et proposer des pistes d'amélioration.

Le cours culminera par une visite d'aires protégées en Occitanie et possiblement en Espagne d'une durée d'environ 10 jours (excluant les journées d'aller et de retour) en mai 2024. Ce séjour permettra aux étudiants d'expérimenter *in situ* les concepts abordés

au cours et de valider des hypothèses afin de finaliser leur projet de session et s'assurer que leur conclusion prenne bien en considération le contexte des sites.

La formule pédagogique amènera les étudiants à découvrir et comprendre des concepts en lien avec la gestion des aires protégées françaises et leurs principaux enjeux de conservation lors de séminaires animés par les étudiants, de conférences d'acteurs régionaux français et lors d'un séjour dans ces aires protégées qui permettra de nombreuses rencontres avec des scientifiques, des gestionnaires et des acteurs du milieu. De manière autonome, les étudiants seront amenés à réaliser une recherche détaillée de contenu et produire une analyse comparative rigoureuse d'un enjeu de conservation de l'aire protégée française retenue avec des comparables québécois. Ils devront faire ressortir les différences et les ressemblances, tant au niveau de la manière d'aborder l'enjeu qu'au niveau des résultats obtenus. Ils devront faire ressortir les avantages et les inconvénients des approches et déterminer si des éléments du modèle québécois pourraient être appliqués au site d'étude, et dans l'affirmative, si des adaptations seraient nécessaires. Ils devront aussi déterminer si des éléments du modèle français pourraient être importés au Québec. La démarche amènera les étudiants à formuler des hypothèses et identifier des perceptions qu'ils devront lors du séjour confirmer ou infirmer lors de leur séjour en France.

La formule amènera finalement les étudiants à présenter leurs recherches et leurs analyses lors de séminaires et de rencontres avec des acteurs français, confronter certains concepts ou perceptions, et en dégager des constats. Le fruit de tout ce travail amènera chaque étudiant à proposer une ou des solutions innovantes destinées aux gestionnaires d'aires protégées.

*Pour plus de détail sur le projet de session, consultez le document **Séminaires**.*

PROGRAMME DES COURS

Cours ¹	Contenu ²
17 novembre	Rencontre préparatoire <ul style="list-style-type: none"> • Confirmation de l'intérêt des étudiants • Aspects logistique et financier du séjour • Actions à réaliser (billet d'avion, aide financière, intérêt pour campagne de financement)
1 – 19 janvier	Présentation du plan de cours et choix des projets Conférence : L'ARB (Agence régionale de la biodiversité de l'Occitanie – les aires protégées en Occitanie et l'interrelation entre les acteurs du milieu)
2 – 9 février	Séminaire Le réseau des aires protégées françaises <ul style="list-style-type: none"> • Présentations réalisées par les étudiants et échanges Rencontre avec Murielle Ribot – Conservatoires d'espaces naturelles
3 – 23 février	Atelier sur les Standards ouverts pour la pratique de la conservation <ul style="list-style-type: none"> • Cet atelier vise à favoriser une meilleure compréhension de l'enjeu retenu et aider à prioriser le contenu de leur projet Rencontre avec Gilles Larnarck – RNR de Combe-Chaude
4 – 22 mars	Séminaires des thèmes – 1 de 3 <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de 4-5 enjeux de conservation réalisées par les étudiants et échange de groupe. Rencontre avec ___ – PN des Pyrénées
5 – 5 avril	Séminaires des thèmes – 2 de 3 <ul style="list-style-type: none"> • Idem. Rencontre avec Frédéric Barbe – RNR du Pibeste-Aoulhet
6 – 12 avril	Séminaires des thèmes – 3 de 3 <ul style="list-style-type: none"> • Idem. Rencontre avec ___ – PN des Cévennes
7 – 26 avril	Séminaire Constats et hypothèses <ul style="list-style-type: none"> • Présentation par les étudiants de leurs constats et hypothèses, et échange de groupe.
Séjour 13-23 mai	Visites des aires protégées et rencontre avec des acteurs régionaux; Bonification du projet de session.

¹ Dates préliminaires.

² Les conférenciers sont à titre exploratoire.

SÉJOUR

Le séjour sur le terrain, qui constitue le point culminant du cours, est préparée (contenu) par le professeur en collaboration avec les autorités des sites sélectionnés. Il est prévu de discuter avec le personnel des aires protégées et des acteurs du milieu des différents aspects de leur gestion en matière de conservation, d'aménagement du territoire et d'ancrage territorial. Les volets politiques, administratives, économique et touristiques seront abordés.

Les étudiants seront invités à faire de démarches pour obtenir une subvention pour financer cette activité.

Un budget (estimé des coûts) sera présenté aux étudiants environ deux mois avant le début officiel du cours. Le budget pourra faire l'objet d'une réévaluation selon les fluctuations des coûts des billets d'avion, du prix du carburant ou du taux de change, auquel cas les étudiants seront avisés en conséquence.

Si le nombre d'inscriptions est en définitive trop bas, alors le cours sera annulé. Le nombre d'inscriptions visé se situe entre 10 et 15 étudiants.

Il est à noter que la participation au séjour sur le terrain est OBLIGATOIRE. En cas d'absence, l'étudiant se verra attribuer la mention ÉCHEC (sauf cas de force majeure).

*Pour plus de détail, consultez les document **Aspects logistiques** et **Programme du séjour**.*

ÉCHELLE DE NOTATION:

A+: 93–100%; A: 88–92%; A-: 83–87%; B+: 78–82%; B: 73–77%; B-: 68–72%; C+: 60–68%; E: 59% et moins (échec).